

MAIRIE DE SAINT JEAN DE VIGNES
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2023

Etaient présents :

Denis BARROT

Philippe BOUTEILLE

Alexandra CHEVALIER

Eric DUTRIEVOZ

Eric MARCEL

Edward MORGAN

Membres en exercice : 10

Membres présents : 6

Membres excusés : Guy FRACHE - Pierre LUCIANI - Mélanie PEREZ - Camille ROBESSON

Convocation : du 22 mai 2023

Secrétaire de séance : Eric MARCEL

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 26 mai 2023 à 19h30 en mairie sous la présidence du maire Monsieur Philippe Bouteille.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

FINANCES : CHANGEMENT DE NOMENCLATURE COMPTABLE POUR 2024

Depuis 2015, les collectivités territoriales peuvent choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles. Cette instruction, qui est la plus récente et la plus avancée en termes d'exigences comptables, est destinée à être généralisée à toutes les collectivités locales au 1er janvier 2024. Elle reprend les principes communs des nomenclatures comptables utilisées par les différents types de collectivités locales. Une version abrégée de la M57 est disponible aux communes de moins de 3500 habitants.

Cette instruction comptable, la M57, permet également de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Cette autorisation est renouvelée chaque année par le conseil municipal, lors du vote du budget.

Après avis favorable rendu par Madame Crussard, responsable du service de gestion comptable de Villefranche sur Saône le 24 mai 2023, et compte tenu des éléments présentés ci-dessus, :

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DONNE SON ACCORD** pour :

- Adopter la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57 abrégé pour le budget principal de la commune de Saint-Jean-des-Vignes à compter du 1er janvier 2024,
- Conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2024,
- Confirmer que la commune n'amortit pas ses immobilisations, à l'exception des subventions d'équipement versées,

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FOCUS SUR QUELQUES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Travaux cheminement piéton

Les deux élus délégués à la voirie ont fait faire des devis pour penser le cheminement piéton à mettre en place sur le parking de l'école, comme évoqué lors du précédent Conseil Municipal. Il est prévu que le cheminement piéton démarre à la sortie des escaliers de l'école, puis longe le parking côté salles des fêtes et se prolonge par un escaliers à construire dans la butée au-dessus de la salle des fêtes. Ces travaux permettront ainsi un accès sans traversée de voirie du parking de l'école à la rue Saint-Vincent.

La prise en charge financière de ces travaux seront soumis à la demande de subvention des amendes de police 2023.

Terrassement sur le chemin des Garennes

Le terrassement du chemin des Garennes a été réalisé courant du mois de mai. L'élu en charge de la remise en état des sentiers communaux a fait faire un devis pour installer des chicaneaux aux deux entrées du sentier, ce, afin d'empêcher une utilisation du sentier par des véhicules non adaptés à l'étroitesse du sentier.

La prise en charge financière de ces chicaneaux sera soumise à la demande d'amendes de police 2023.

Glycine de la Mairie

Monsieur le Maire a soumis au Conseil Municipal deux projets d'embellissement du jardin de la Mairie :

- La création d'une arche en fer forgé sur laquelle pourra courir une glycine,
- La mise en place d'une poulie sur le puits.

Cimetière

Monsieur le Maire a invité les membres du Conseil Municipal à réfléchir à la construction d'une extension du cimetière actuel, compte tenu du manque de places. Il en ressort la nécessité de :

- acheter de nouvelles cases au colombarium dès 2023,
- faire faire des devis sur un cimetière paysager,
- faire faire des devis sur la mise en place d'un mur de soutènement,
- poursuivre les explorations quant au cadre réglementaire,
- chercher des sources de financements / subventions possibles.

Autres travaux évoqués

- Le reprofilage des fossés sur la route des Pierres Dorées est à l'étude à la CCBPD. Il est prévu que les élus en charge de la voirie, le prestataire et le référent de la CCBPD se réunissent afin de planifier le contenu exact des travaux à entreprendre,
- La mise en place d'une chicane amovible en haut du chemin du Mont Saint-Jean est en cours de réflexion par les élus en charge de la voirie,
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des réflexions vis-à-vis du projet de parking du musée des Pierres Folles pour lequel il préconise l'accès sur chaussée réhaussée plutôt qu'un décaissement du parking.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le 11 mai dernier, sept nouveaux enfants ont été élus au Conseil Municipal des Enfants. Il s'agit de : Maxence BACOT, Candice CHEVALIER, Matthew GOURDON et Capucine SALENGRO en CE2 ; Philippe BARROT, Alise PERRIER et Mathéo ETHEVE en CM1.

Un premier CME sera organisé début juin et permettra d'installer le nouveau CME, élire le Maire et organiser les portes ouvertes de l'école.

URBANISME

Monsieur le Maire rend compte des dossiers travaillés par la commission urbanisme depuis le Conseil Municipal du 31 mars dernier.

Permis de construire :

A été refusé : le PC 069 212 23 00002 pour la construction d'une maison individuelle au 132 rue de la Combe.

A été accepté : le PC 069 212 23 00007 pour la construction d'une maison individuelle sur le chemin du Mont Saint-Jean.

Sont à l'étude :

- le PC 069 212 23 00001 pour une extension agricole au 80 impasse de l'école,
- le PC 069 212 23 00003 pour la construction d'une maison individuelle sur route des Pierres Dorées,
- le PC 069 212 23 00005 pour la construction d'une maison individuelle au 227 chemin du Mont Saint-Jean,
- le PC 069 212 23 00006 pour la construction d'une maison individuelle au 86 chemin de Porrières.

Déclarations préalables :

A été acceptée : la DP 069 212 23 00008 pour la réfection d'une toiture avec modification des pentes au 46 chemin du lavoir.

Sont à l'étude :

- la DP 069 212 23 00009 pour un abri de jardin de 8m² au 96 chemin des Sarments,
- la DP 069 212 23 00010 pour l'isolation extérieure et le changement de menuiseries au 86 chemin de Porrières.

L'élu en charge de l'urbanisme fait part du nombre important de dossiers présentés depuis le début de l'année.

RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATIONS HORAIRES D'UN AGENT

Monsieur le Maire évoque des modifications prévues pour l'organisation de la prochaine année scolaire 2023-2024 sur le temps de travail des deux agents concernés, et en particulier :

- pour l'agent ATSEM, un allègement des journées de travail avec, notamment, 15 minutes de moins le matin et le soir sur le temps périscolaire sur lequel elle est mise à disposition de l'association Les Petits Ocques Rouges. En découlent des changements sur l'ouverture du service périscolaire de Les Petits Ocques Rouges qui ouvrira ses portes aux enfants à 7h45 (contre 7h30) le matin et les fermera à 18h30 (contre 18h45) le soir,
- pour l'agent technique en charge du ménage, et mis à disposition de Les Petits Ocques Rouges pour renfort au service périscolaire, et suite à sa demande, 30 minutes de travail seront ajoutées par semaine afin de permettre une présence renforcée en garderie : 1h chaque lundi, mardi et 1h30 chaque jeudi.

→ Le Conseil Municipal, prend acte de ses modifications et DONNE SON ACCORD, à l'unanimité des membres présents, pour que le temps de travail de l'agent technique en charge du ménage soit augmenté de 30 minutes par semaine, passant de 27h à 27h30 hebdomadaires.

QUESTIONS DIVERSES

- **Vœu de soutien aux propositions du réseau des Missions Locales relatives à « France travail »** : le projet « France Travail » vise à transformer Pôle Emploi en un « *opérateur responsable d'animer l'ensemble de l'écosystème en charge d'accompagner les demandeurs d'emploi et les entreprises* » dans chaque territoire, en s'inspirant fortement des méthodes mises en œuvre par les Missions Locales (mise en place, pour l'ensemble des publics, de l'accompagnement global et personnalisé en

s'appuyant sur le réseau de partenaires économiques, institutionnels, sociaux, associatifs et de formation qu'elles animent et coordonnent dans leur territoire).

Afin que les jeunes ne soient pas pénalisés par la mise en place de cette réforme, le réseau des missions locales a mis en place 5 propositions sur lesquels il sollicite l'appui des municipalités :

- Garantir une place et un rôle décisif pour les élus du bloc communal,
- Refuser le projet d'algorithme d'orientation en cours de discussion,
- Conférer au réseau des Missions Locales le rôle d'animateur des questions de jeunesse dans « France Travail »,
- Confier le portage du contrat d'engagement jeune au seul réseau des Missions Locales,
- Préserver l'autonomie du réseau des Missions Locales dans sa stratégie partenariale.

→ Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité des membres présents, pour que soit signée la lettre de vœu de soutien aux propositions du réseau des Missions Locales relatives à « France Travail ».

- **Para Grêle** : La profession agricole, via la Chambre d'agriculture et l'association Paragrêle69, travaille depuis plusieurs années à la mise en place d'un système de protection paragrêle collectif sur l'ensemble du département. Depuis ce printemps 2023, le dispositif est désormais opérationnel avec l'installation d'un radar de détection sur le site Ets Charrin Fruits, et le déploiement de 9 postes de tirs, tenus par des agriculteurs bénévoles et un référent de secteur.

SEANCE LEVEE A 21h40.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :
LE VENDREDI 7 JUILLET A 19h30**